

Contact média :

Mél :

communication-bourgogne@insee.fr

Chantal PRENEL - Tél : 03 80 40 67 05

Brigitte VERNIER - Tél : 03 80 40 68 30

Dijon le 1 juillet 2015

Étude réalisée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne

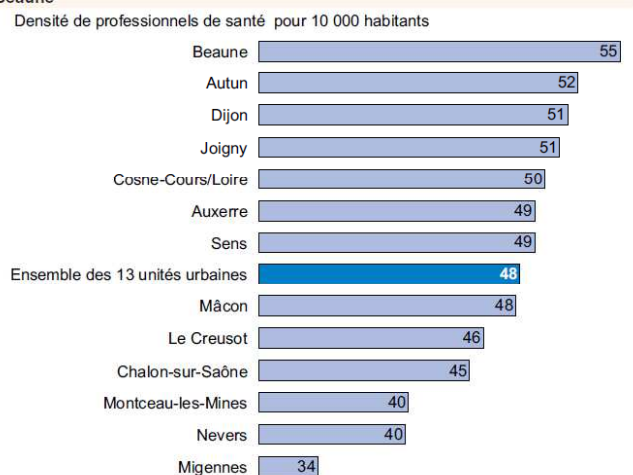
Quartiers prioritaires en Bourgogne : une offre et un accès aux services de santé très variables

En Bourgogne, la nouvelle politique de la ville intervient dans 31 quartiers prioritaires situés dans 13 unités urbaines. L'accès aux équipements de santé figure parmi les enjeux du volet santé des futurs contrats de ville. Parmi eux, ceux dits de premier recours c'est-à-dire l'accès au médecin généraliste, à l'infirmier, au masseur-kinésithérapeute, au chirurgien-dentiste et au pharmacien font l'objet d'une attention particulière.

Huit unités urbaines bien équipées

Avec plus de 50 professionnels pour 10 000 habitants, Beaune, Autun, Dijon et Joigny détiennent les densités les plus élevées. Viennent ensuite Joigny, Cosne Cours-sur-Loire, Auxerre, Sens et Mâcon. Ces huit unités urbaines disposent aussi d'un centre hospitalier, la plupart d'une clinique ou de structures complémentaires. En revanche, avec 34 professionnels de santé pour 10 000 habitants, l'unité urbaine de Migennes est la plus défavorisée. Au Creusot, à Chalon-sur-Saône et plus encore à Montceau-les-Mines et Nevers, les densités de professionnels de santé sont faibles, mais des centres de santé ou des cliniques dentaires mutualistes complètent l'offre de santé.

1 Densité des cinq professionnels de santé plus élevée dans l'unité urbaine de Beaune



Densité de professionnels de santé : nombre total des cinq services de santé de premier recours / nombre d'habitants
Sources : Insee, recensement de la population 2011 ; ARS - RPPS au 1/01/2014 et ADELI au 1/01/2014

